



Européen peut-il avoir un CDI couverture sociale?

Par **pirataemovendus**, le **18/09/2015** à **14:28**

Bonjour, je suis Portugais et habite en France depuis 11 mois.

Voilà 11 mois que j'ai fait ma demande d'inscription à la sécurité sociale, et n'ai toujours pas reçu de réponse. Hier, on me dit que mon dossier a certainement été perdu et qu'il faut que je recommence. Le dossier sera traité en urgence.

Je suis employé en CDD depuis 6 mois et ce dernier touche a sa fin. On m'a promis un CDI... mais puis-je l'obtenir sans numero de sécu?

Par **ASKATASUN**, le **18/09/2015** à **16:17**

Bienvenu,

[citation]On m'a promis un CDI... mais puis-je l'obtenir sans numero de sécu ?[/citation]

L'article L 1221-1 du Code du Travail stipule que : Le contrat de travail est soumis aux règles du droit commun.

Il peut être établi selon les formes que les parties contractantes décident d'adopter.

En conséquence l'absence d'un numéro d'identification de la sécurité sociale (française) est nullement nécessaire, même si cela eut été préférable pour votre futur employeur, lui facilitant la démarche de déclaration de votre embauche définitive.

Vous pouvez indiquer sur le contrat de travail qu'une régularisation est en cours et annexer la

copie des documents établis pour cela.

J'attire votre attention sur les dispositions de l'article L 1221-3 du Code du Travail qui prévoit lorsque le salarié est étranger et le contrat constaté par écrit, une traduction du contrat est rédigée, à la demande du salarié, dans la langue de ce dernier.

Bien évidemment cette disposition n'a pas de sens si vous êtes parfaitement bilingue.